



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service sécurité et risques

Affaire suivie par : Agnès BOITIERE

Tél. : 04 56 59 43 70

Courriel : agnes.boitiere@isere.gouv.fr

Grenoble, le 22 DEC. 2016

Sous-couvert du Préfet
de la Drôme

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

Frédéric LOISEAU

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

**Objet : Stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI de Vienne
Consultation des parties prenantes**

La mise en œuvre de la Directive Inondation de 2007, conformément à sa transposition en droit français dans la loi n°2010-788 du 10 juillet 2010 valant engagement national pour l'environnement, prévoit l'élaboration de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) pour les territoires à risque important d'inondation (TRI) – Articles L.556-7 et 556-8 du code de l'environnement.

Les 31 TRI du bassin Rhône-Méditerranée ont été définis par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 12 décembre 2012. Les SLGRI de ces territoires doivent être élaborées en cohérence avec le plan de gestion des risques d'inondation (PGR) 2016-2021 du bassin approuvé par le préfet coordonnateur de bassin en date du 7 décembre 2015.

Pour le TRI de Vienne, le périmètre de la stratégie locale a été arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 15 février 2016. L'arrêté désignant les parties prenantes de cette stratégie a été co-signé par les préfets de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire et du Rhône le 16 mars 2016. En tant qu'acteur de l'aménagement ou de la gestion du risque inondation sur ce territoire vous figurez sur la liste des parties prenantes de cette stratégie.

L'élaboration de la stratégie locale a été co-animée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et par la direction départementale des territoires de l'Isère. Vous avez été associé à son élaboration lors du comité technique du 05 juillet 2016 et/ou du comité de pilotage du 8 novembre 2016 ainsi que, le cas échéant, au cours des entretiens menés en octobre par le prestataire recruté pour aider les services de l'État dans cette élaboration.

Le document finalisé doit maintenant être soumis à la consultation des parties prenantes et du public. Vous trouverez le projet de SLGRI du TRI de Vienne sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Consultation-du-public/Autres-consultations-du-public/Strategie-locale-de-gestion-des-risques-d-inondation-du-TRI-de-Vienne>

Il est également consultable depuis les sites internet des services de l'État des autres départements concernés : Ardèche, Drôme, Loire et Rhône.

Le projet de stratégie est soumis à l'avis des parties prenantes et du public jusqu'au 30 janvier 2017 inclus. En tant que partie prenante, vous voudrez bien faire part de vos observations à l'adresse de messagerie suivante : ddt-slgri-vienne@isere.gouv.fr

La stratégie locale du TRI de Vienne sera approuvée par l'ensemble des préfets de département concernés en février 2017 après intégration des remarques.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette démarche.

Le Préfet



Lionel BEFFRE

Liste des destinataires

Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère

Monsieur le Président du Conseil départemental du Rhône

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ardèche

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Drôme

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Loire

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo)

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Roussillonnais

Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Région de Condrieu

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Monsieur le Président de la Communauté de communes des collines du Nord Dauphiné

Monsieur le Président de la Communauté de communes de Bièvre Isère

Monsieur le Président de la Communauté de communes de Porte DrômArdèche

Monsieur le Président de la Communauté de communes de VivaRhône

Monsieur le Président du Syndicat de rivières des 4 vallées du Bas Dauphiné

Madame la Présidente du syndicat mixte du Rhône court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme (SMIRCLAID)

Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique Bièvre Liers Valloire

Monsieur le Président du Syndicat des Trois Rivières

Monsieur le Président du Syndicat mixte des Rives du Rhône

Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCOT du Nord Isère

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Nord Isère

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Loire

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ardèche

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture du Rhône

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Loire

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Madame la Présidente de la Chambre d'agriculture de la Drôme

Monsieur le Chef du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Rhône

Monsieur le Chef du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère

Monsieur le Chef du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire

Monsieur le Chef du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Ardèche

Monsieur le Chef du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Drôme

Monsieur le Directeur Général de la Compagnie nationale du Rhône (CNR)

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Madame la Directrice générale de l'agence régionale de la santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Directeur départemental des territoires du Rhône – Service Risques

Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Loire – Service Risques

Monsieur le Directeur départemental des territoires de l'Ardèche – Service Risques

Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Drôme – Service Risques

COPIES :
Dreal Auvergne-Rhône-Alpes
Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfectures du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme
Sous préfecture de Vienne